

## Tableau de synthèse : Clients protégés

Clients protégés fédéraux	
Bénéficiaires	Comment bénéficier du statut de client protégé ?
<p>Si vous, ou une personne domiciliée chez vous, bénéficiez, par le CPAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du revenu d'intégration sociale (RIS) ;</li> <li>• D'une aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration sociale ;</li> <li>• D'un secours partiellement ou totalement pris en charge par l'Etat fédéral ;</li> <li>• D'une avance sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le RIS</li> <li>○ Le revenu garanti aux personnes âgées (GRAPA)</li> <li>○ L'allocation aux personnes handicapées</li> </ul> </li> </ul>	<p>Dans la plupart des cas, l'octroi du statut de client protégé est <b>automatique</b>.</p> <p>Vérifiez auprès de votre fournisseur que le tarif social vous est bien octroyé. Si ce n'est pas le cas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandez une attestation à votre CPAS ;</li> <li>• Remettez ensuite cette attestation à votre fournisseur de gaz/d'électricité.</li> </ul>
<p>Si vous, ou une personne domiciliée chez vous, recevez une allocation du SPF Sécurité Sociale (« Vierge Noire »), soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une allocation de remplacement de revenus aux personnes handicapées ;</li> <li>• Une allocation d'intégration aux personnes handicapées ;</li> <li>• Une allocation d'aide aux personnes âgées handicapées ;</li> <li>• Une allocation en qualité de personne handicapée suite à une incapacité permanente de travail de 65 % au moins</li> <li>• Une allocation pour l'aide d'une tierce</li> </ul>	<p>Dans la plupart des cas, l'octroi du statut de client protégé est <b>automatique</b>.</p> <p>Vérifiez auprès de votre fournisseur que le tarif social vous est bien octroyé. Si ce n'est pas le cas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandez une attestation à la Direction Générale des Personnes handicapées du SPF Sécurité Sociale ;</li> <li>• Remettez ensuite cette attestation à votre fournisseur de gaz/d'électricité.</li> </ul>

<p>personne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des allocations familiales supplémentaires pour les enfants souffrant d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66%.</li> </ul>	
<p>Si vous, ou une personne domiciliée chez vous, recevez une allocation de l'Office National des Pensions (ONP), soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).</li> <li>Une allocation d'aide aux personnes âgées.</li> <li>Une allocation pour personnes handicapées suite à une incapacité permanente de travail d'au moins 65% ;</li> <li>Une allocation pour l'aide d'une tierce personne.</li> </ul>	<p>Dans la plupart des cas, l'octroi du statut de client protégé est <b>automatique</b>.</p> <p>Vérifiez auprès de votre fournisseur que le tarif social vous est bien octroyé. Si ce n'est pas le cas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demandez une attestation à l'Office National des Pensions ;</li> <li>Remettez ensuite cette attestation à votre fournisseur de gaz/d'électricité.</li> </ul>
<p>Si vous êtes locataire d'un appartement dans un logement social et que le chauffage au gaz naturel est assuré par une installation collective.</p> <p>! Uniquement pour le gaz naturel</p>	<p>Adressez-vous au propriétaire/gestionnaire de l'immeuble de logements pour vérifier que le tarif social est bien appliqué.</p>
<b>Clients protégés régionaux</b>	
<p>Si vous ou toute personne vivant avec vous êtes bénéficiaire :</p>	<p>Comment bénéficier du statut de client protégé ?</p>
<p>D'une décision de guidance éducative de nature financière prise par un CPAS.</p>	<p>Demandez une attestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à votre CPAS ;</li> <li>au centre de médiation de dettes ;</li> <li>au médiateur de dettes désigné ;</li> </ul> <p>Remettez ensuite cette attestation à votre fournisseur de gaz/d'électricité ;</p> <p>Renvoyez une nouvelle attestation chaque année.</p>
<p>D'une médiation de dettes auprès d'un CPAS ou d'un centre de médiation de dettes agréé.</p>	
<p>D'un règlement collectif de dettes.</p>	